

Niveau :	Licence					année
Domaine :	Sciences humaines, lettres, langues					L2
Mention :	Lettres					120 ECTS
Volume horaire étudiant :	145 h	368 h	h	h	h	513h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	Cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	français					

Contacts

Responsable de formation	Scolarité Secrétariat pédagogique
<p>Brigitte Denker - Bercoff Maître de conférence en Littérature française bdbercoff@gmail.com</p> <p>Pour les options latin-grec: Sylvie Laigneau-Fontaine Professeur de latin sylvie.fontaine@u-bourgogne.fr</p>	<p>Maud Lauféron Bureau 136B 03.80.39.56.12</p> <p>maud.lauferon@u-bourgogne.fr</p>
Composante de rattachement:	UFR Lettres et Philosophie

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La licence de Lettres a pour objectif de fournir aux étudiant.e.s, outre une solide connaissance des littératures française, francophone et européenne (tronc commun), grecque et latine (en option), une formation aux outils et aux notions utiles à l'analyse des textes, ainsi qu'aux méthodes nécessaires aux capacités rédactionnelles et orales, enfin une ouverture sur les autres arts et le monde de la culture, y compris le monde de l'Antiquité. Il s'agit de conduire les étudiant.e.s à une maîtrise de l'écrit et de l'oral, à une meilleure compréhension des enjeux littéraires, culturels et artistiques du monde contemporain, ainsi qu'à un développement de leur esprit critique et scientifique.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études possibles :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès en Master 1 mention Lettres est soumis à capacités d'accueil

L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

► Recherche :

Master Lettres modernes.

Master recherche « Langues et littératures antiques » (LLA).

► Enseignement :

Master MEEF Lettres, option lettres modernes et option lettres classiques ; préparation au concours de professeur des écoles, au CAPES lettres, à l'agrégation (lettres modernes et lettres classiques) à l'issue du master.

► Masters professionnels :

Master Lettres Modernes option « Lettres Modernes Appliquées ».

Master « métiers du livre » (M2 existant à l'uB ; visée d'insertion professionnelle dans l'édition et les librairies..)

► Concours des écoles de journalisme :

Les concours de journalisme (ESJ Lille, ESJ Paris...) recrutent à bac + 2, mais un niveau bac + 3 est bienvenu. Le concours demande de bonnes connaissances en français, mais aussi une solide culture générale et des qualités d'analyse et de synthèse, que permet d'acquérir efficacement la Licence de Lettres.

► IPAG (Institut de préparation à l'Administration Générale) :

La Licence de Lettres prépare parfaitement aux concours administratifs, notamment à l'entrée à l'Institut de préparation à l'Administration Générale. Les qualités rédactionnelles, les capacités de synthèse que fournit la Licence de Lettres, sont fortement valorisées dans ces concours. Le choix d'une UE d'ouverture de droit complètera le profil de l'étudiant.e.

Autres débouchés possibles :

► Métiers de l'art et du spectacle : théâtre, cinéma.

► Métiers du secteur médico-social : orthophoniste, éducateur-trice, assistant.e social.e.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

En littérature, culture et arts : connaissance des principaux moments et enjeux de l'histoire et de l'histoire littéraire ; connaissance des principaux contextes culturels ; connaissance des articulations majeures entre la littérature et les arts ; connaissance des littératures et civilisations grecque et latine (si options choisies).

En explication de texte : identification des spécificités d'un texte dans une œuvre complète, définition d'une problématique, contextualisation, analyse linéaire des effets de forme-sens.

En commentaire composé : identification des spécificités d'un texte dans une œuvre complète, définition d'une problématique, contextualisation, organisation des analyses dans un raisonnement structuré.

En dissertation sur un problème général de littérature ou de culture : analyse et discussion d'un énoncé, capacité à actualiser un programme littéraire ou culturel, capacité à organiser un raisonnement articulant exemples et réflexions abstraites.

En langue latine et grecque (si options choisies) : capacité de traduire tout texte écrit en grec et en latin du VIII^e s. av. J.-C. (Homère) au XVI^e siècle ap. J.-C. (latin de la Renaissance).

Compétences en une langue étrangère (niveau B2 attendu) et en informatique (C2i).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

En littérature, culture et arts : connaissance renforcée des principaux moments et enjeux de l'histoire littéraire, des principaux contextes culturels ; connaissance renforcée des articulations majeures entre la littérature et les arts ; approfondissement des littératures et des civilisations grecques et latines (sur textes traduits) (si options choisies).

En explication de texte : approfondissement des bases méthodologiques.

En commentaire composé : approfondissement des bases méthodologiques.

En dissertation sur un problème général de littérature ou de culture : approfondissement des bases méthodologiques.

Approfondissement de la langue grecque et /ou à la langue latine (si options choisies).

Compétences en une langue étrangère et en informatique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit : Obtention de la L1 (60 ECTS) ou le cas échéant de 20 Ects dans chaque semestre avec validation complète de l'UE1.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général :

L'étudiant.e compose son parcours selon ses souhaits et son projet professionnel en accord avec le/la responsable d'année. Chaque semestre est composé de cinq unités d'enseignement.

UE1, UE2, UE3, UE4 obligatoires communes.

UE5 à option à choisir parmi les UE proposées dans l'UFR de Lettres et Philosophie

■ Parcours possibles :

Parcours « enseignement » (concours Lettres Modernes)

(Ce parcours est prévu pour les étudiant.e.s qui souhaitent s'orienter vers des carrières de professeur.e des écoles, professeur.e du secondaire, professeur.e du supérieur ou pour les indécis.e.s qui souhaitent se réserver la possibilité de devenir professeur.e)

En UE2 : prendre le cours « latin ».

En UE5 : prendre « Littérature, arts visuels, arts du spectacle ».

Parcours « enseignement » (concours Lettres Classiques)

(Ce parcours est prévu pour les étudiant.e.s qui souhaitent s'orienter vers des carrières de professeur.e des écoles, professeur.e du secondaire, professeur.e du supérieur ou pour les indécis.e.s qui souhaitent se réserver la possibilité de devenir professeur.e)

En UE2 : prendre le cours « latin ».

En UE5 : prendre « Mondes antiques » (S1 : grec + civilisation antique ; S2 : grec + linguistique ancienne)

Parcours « Métiers du livre et de la culture » ou « Lettres appliquées au monde professionnel »

UE2 : prendre le cours « Littérature en pratiques » qui conduit à un Master 1 de Lettres appliquées.

UE5 : prendre « Littérature, arts du spectacle, arts visuels » ou tout autre UE au choix dans l'UFR.

■ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

[Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les

STATUT AJAC : L'étudiant pourra accéder à la Licence 3 s'il a validé au moins 20 ECTS dans chaque semestre (dont l'UE1)

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également

● **Précisions :**

L'étudiant ajourné ou absent au CC en première session, passera à la session de rattrapage l'examen du CT et la note comptera pour le CC. Si l'étudiant doit passer en deuxième session l'examen CT et CC, la note de l'examen écrit sera reportée deux fois.

Mais attention en cas de redoublement si la matière n'est pas validée les notes de CC ou CT supérieures ou égales à 10 ne sont pas conservées.

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de(s) enveloppe(s) contenant les sujets et mention en est faite sur le procès-verbal d'examen.

■ INSCRIPTION PEDAGOGIQUE (ou inscription aux examens)

Distincte de l'inscription administrative, elle est obligatoire et doit être réalisée au bureau de scolarité.

■ INSCRIPTION

Informations scolarité UFR Lettres et Philosophie sur le site : UFR LETTRES et PHILOSOPHIE

[Site de l'Université http://www.u-bourgogne.fr](http://www.u-bourgogne.fr)

Cliquer UFR

Cliquer UFR Lettres et Philosophie

SCOLARITE

Affichage 1^{er} étage près bureau scolarité 136 B

■ ABSENCE TD / ASSIDUITE

L'étudiant sera considéré comme défaillant au-delà de 3 absences injustifiées en TD.

■ STATUT ETUDIANT SALARIE SEPECIFIQUE A CHAQUE ETUDIANT

Demande de dispense d'assiduité aux TD exclusivement à la scolarité. Un imprimé remis à l'étudiant sera co-signé par l'enseignant et l'étudiant. Ce document sera adressé à la scolarité accompagné d'une copie du contrat de travail mentionnant les horaires de travail.

■ STATUT ETUDIANT BOURSIER

Une fiche assiduité aux TD délivrée par le service des bourses (CROUS) est à faire signer aux enseignants et sera rendue au bureau 164 accompagnée d'une copie du contrat de travail.

L'étudiant salarié et boursier doit suivre obligatoirement 50 % des TD.

■ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018/2019 et SUSPENSION DES COURS :

Voir sur le site de l'UFR rubrique scolarité

**Tout ce qui est mentionné sur cette fiche est
« sous réserve d'habilitation et sous réserve de modifications ultérieures »**